

JOURNAL

DE

FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPERIALE.

DU VENDREDI, 14 JUILLET 1797.

Suite de Paris, du 7 Juillet.

Les soi-disant évêques métropolitains de la ci-devant église constitutionnelle, ont adressé à leurs prétendus suffragans des lettres circulaires portant convocation d'un concile national à Paris, pour le commencement d'Août. Il est dit dans ces lettres qu'il n'y a qu'un concile qui puisse remédier aux maux de l'église gallicane.

Conseil des 500 — Séance du 4.

Savari prend la parole par motion d'ordre : Il est des objets, dit-il, qui tiennent de si près au salut de la République, qu'on ne peut trop se hâter de les mettre à la discussion : telle est la question relative à l'aliénation des presbytères ; telle est celle sur la police des cultes. Les plus vives inquiétudes agitent les esprits, depuis qu'on a fait entendre à cette tribune des principes subversifs de l'ordre social. (Murmures). N'a-t-on pas osé dire que le vœu du peuple est que le culte catholique rentre dans ses droits ? Oui, il est évident que l'on veut renverser le gouvernement et la constitution. Partout les acquéreurs de domaines nationaux sont inquiétés, insultés, assassinés ; des processions se font publiquement dans les départemens ; ainsi commença la guerre de la Vendée. Je demande que la discussion sur les cultes, et celle sur l'aliénation des presbytères soient ouvertes, l'une le 18, et l'autre le 20.

Dumolard : C'est au Directoire que les observations du préopinant devraient être renvoyées, car il existe des lois sur le double objet dont il a parlé, et c'est au Directoire à faire exécuter les lois. Pour nous, nous voulons le libre exercice du culte catholique, mais dans le sens de la constitution, c'est-à-dire, sans privilège. Nous voulons le maintien de la vente des biens nationaux, mais quand elle est con-

forme à la justice et aux lois. Ce qui inquiète davantage les acquéreurs des domaines nationaux, c'est la crainte qu'on leur inspire, en supposant que le corps législatif est dans l'intention d'annuler les ventes mêmes les plus légitimes. C'est surtout au conseil des Cinq-Cents qu'on attribue ces perfides intentions, ainsi que celles de renverser la constitution ; et de vils folliculaires semblent se complaire à confirmer ces bruits, tandis que notre volonté à tous, est de défendre la constitution actuelle, mais en la maintenant par la justice. Tout bruit, toute opinion contraire ne sont mis en avant que par les partisans de l'anarchie et de la terreur. (*Oui, oui*, s'écrient une partie des membres.)

Un membre du nouveau tiers obtient la parole pour un fait : Aujourd'hui même, dit-il, j'ai entendu dire dans un groupe où l'on parloit d'affaires politiques, que les deux tiers du conseil étoient des émigrés. (On rit.) Le président parle bas à l'orateur qui descend de la tribune. On demande que la discussion soit fermée. Le conseil ferme la discussion et arrête qu'après-demain la discussion sur les presbytères sera ouverte, et celle sur les cultes incessamment.

On reprend la discussion sur les fugitifs du Haut-Rhin. Bailleul soutient que le projet est contraire à la constitution, en ce qu'il introduit en faveur de ces individus des exceptions qui ne sont pas exprimées dans les lois anciennes. Il enveloppe ensuite la question sous le rapport des conséquences qu'elle pourroit avoir dans les circonstances actuelles. „Dans quel moment, s'écrie l'orateur, vient-on vous proposer un projet pareil ? c'est lorsque les émigrés rentrés et rentrant en foule, mettent tout en œuvre pour opérer la contre-révolution,

(Murmures). C'est lorsque les prêtres déportés prêchent partout le massacre et la révolte (murmures); c'est lorsque les acquéreurs de biens nationaux sont assassinés; c'est lorsque plus de 300 républicains, dans un seul département, viennent de tomber sous le fer des égorgeurs. (Violens murmures.— Plusieurs voix: cela n'est pas vrai). Ce n'est pas que je dise qu'on veuille, dans cette enceinte, systématiser un plan de contre-révolution. (Ab. . . Ab. . .) Mais je soutiens qu'elle sera le résultat de tout ce que l'on vous propose de décréter. (Murmures). Quand je vous parle d'acquéreurs de biens nationaux massacrés, je ne vous parle ni de faits inconnus, ni de faits anciens; ces massacres sont récents et certains, et c'est peut-être aux demandeurs de cloches qu'ils sont dus. (Violens murmures). Je demande la question préalable sur le projet de la commission, et un message au Directoire, pour l'inviter à faire connaitre quelles mesures il a prises pour s'opposer à la rentrée des émigrés qui a lieu dans les départements du Haut et Bas Rhin et ailleurs., — L'orateur interrompu, se plaint de ce que le bureau l'injurie.

Quelques-uns demandent l'impression du discours. — Un grand nombre s'y oppose. — *Il a une imprimerie à lui*, disent d'autres.

Doulcet se plaint de ce que le président n'a pas rappelé à l'ordre l'opinant, qui s'est jeté dans des digressions étrangères à son sujet et propres à provoquer la guerre civile. — *Dumolard*: Si les faits annoncés dans le discours de Baillet sont faux, c'est une calomnie, et je vous demande s'ils doivent être imprimés? s'ils étoient vrais, ce seroit, en quelque sorte, un acte d'accusation du gouvernement; car c'est le gouvernement qui a la force publique en main; c'est à lui à prévenir, à réprimer les crimes et à les faire punir. Mais ne croyez pas, ne laissez pas croire que la contre-révolution se fasse, comme on vient de le dire. Non, il n'y a pas de système pour détruire la constitution. Vous la voulez tous, mais vous voulez aussi la justice, et voilà ce qui effraye, non les acquéreurs de biens nationaux, mais les spoliateurs de tous les biens. Je demande l'ordre du jour sur l'impression. — Le conseil passe à l'ordre du jour.

On lit un message du Directoire sur Lyon. (Nous en avons parlé hier. Voici la discussion importante qui a eu lieu à ce sujet):

Camille Jourdan s'élança à la tribune. „Je viens, dit-il, m'opposer à l'impression du message & venger mon pays des calomnies dont il paroît encore qu'on veut le rendre la victime. Non Lyon n'est pas, & ne sera jamais en contre-révolution, comme on voudroit vous le faire entendre; Lyon ne recèle pas, par système & par goût, des émigrés

dans son sein, quoiqu'il puisse s'en trouver là comme ailleurs. Il ne se bat point, il ne massacre point pour des opinions politiques. Quelques coups y ont été portés, à la vérité; mais point tous les jours, point par les Lyonnais en masse, point surtout un parti indistinctement; &, sans prétendre ici justifier ceux qui les ont portés, il n'en est pas moins vrai qu'ils ne sont tombés que sur des condamnés, sur des coupables, sur des hommes pris en flagrant délit. Ils n'appartiennent donc, ni à une horde d'assassins, ni à un système d'assassinats. Ils appartiennent, partie à l'anarchie qui règne partout, partie à la nécessité de repousser la force par la force, partie, enfin, aux malheureuses circonstances dont nous sommes à peine sortis. Quel département, plus que celui du Rhône; quelle commune, plus que la commune de Lyon, fut plus longtems & plus impitoyablement victime de l'horrible régime auquel la France s'est vue asservie? (L'orateur fait le détail des maux qui ont été déversés sur la commune de Lyon, pendant le siège & la mission de Collet & Herbois. Il verse des larmes; les sanglots le suffoquent & l'empêchent un instant de parler). „Est-il donc bien étonnant, après de tels excès, que la réaction qui est pour ainsi dire naturelle..... (Ici l'orateur est longtems interrompu par des murmures). A quoi se réduisent au surplus ces assassinats qu'on vous présente comme le multipliant chaque jour? A trois, oui, à trois; j'ose affirmer qu'il ne s'en est pas commis davantage depuis deux mois, & le plus condamnable des trois, est celui commis par un jeune homme, sur un juge de l'ancien tribunal révolutionnaire, l'assassin de son père. Vous savez avec quelle barbarie, avec quelle facilité, avec quelle joie ces hommes de sang envoyotent à l'échafaud leurs concitoyens. Seroit-il étonnant, au surplus, que le désordre régnât dans Lyon, où la force publique est totalement paralysée, la garde nationale déorganisée, les bons citoyens désarmés? D'ailleurs, comme le disoit avant moi un orateur à cette tribune, en parlant des acquéreurs nationaux qu'on prétend qu'on égorge, ou ces faits sont faux, ou ils sont vrais; s'ils sont faux, ils méritent votre mépris; s'ils sont vrais, c'est au Directoire auquel il faut en demander raison. Il y a à Lyon six mille hommes de troupes soldées; quand le Directoire qui a composé le bureau central actuellement existant, ne le composera plus d'hommes insignifiants, des citoyens les plus ineptes, les désordres y seront réprimés. Mais il ne faut pas pour cela qu'il mette à la tête de la police des hommes assez lâches pour rendre des coupables qui sont entre leurs mains, à la première sommation que leur en font quelques mauvais sujets auxquels ils n'ont pas le courage de résister. Et bon vient ensuite attribuer à toute une commune, ce qui n'est que le crime de quelques hommes enhardis par l'impunité, & l'impunité de ceux qui doivent veiller à la sûreté publique! O mes concitoyens! faut-il, qu'après vous avoir trop longtemps ôté les biens & la vie, on veuille encore vous ôter l'honneur, en vous confondant avec les plus vils scélérats!... Lyon est tranquille, les citoyens se livrent au commerce & aux arts, ils ont besoin de calme, ils attendent que le gouvernement les en fasse jouir. Les assassinats qui se commettent là, comme ailleurs, ils viennent de l'extinction de toute morale & de tous principes religieux. Oui, oui, s'écrient un grand nombre.) Rendez à leur patrie, rendez à la liberté ces prêtres déportés ou détenus: Placés au milieu de leurs concitoyens, ils en seront encore les officiers de morale. (Agitation dans plusieurs parties de la salle.) Je demande l'ordre du jour sur l'impression du message.

Villers pense que le conseil ne peut rester indifférent aux faits contenus dans le message. Il en demande l'impression. — Béraud parle dans le même sens que Jourdan. Le gouvernement, dit-il, est trompé; il attribue aux habitans de Lyon des faits qui sont l'ouvrage des proconsuls qu'il

envoi. Au reste, ces désordres dureront tant que les bureaux centraux ne seront pas renouvelés. Il demande que demain on mette à la discussion le rapport de la commission.

Roybaud: Jourdan vous a fait connoître la cause d'un des trois assassinats qui ont été commis à Lyon, depuis deux mois. Je vais vous faire connoître la cause des deux autres. Deux hommes avoient été jugés & condamnés au poteau sur la place; un grand nombre de personnes les regardoient, lorsqu'ils s'avisèrent de dire que si du tems de la terreur le peuple eût mieux agi, il n'y auroit pas tant de curieux. On se jeta sur eux; ils s'échappèrent: la garde tira; ils furent atteints; mais en les tuant, quelques citoyens furent blessés..... Dans une autre occasion, un chauffeur dont on désiroit la condamnation, fut renvoyé à Villefranche pour être jugé. Sur la route, des paylans, craignant qu'il n'échappât au glaive de la justice, le saisirent & le tuèrent. Voilà les faits. Quant aux émigrés qu'on reproche à la ville de Lyon de renfermer dans son sein, est-il surprenant que dans une commune aussi étendue, & qui, par sa situation, est propre à favoriser la retraite de coupables, émigrés ou autres, il s'en trouve là comme ailleurs? Mais quelle est l'autorité qui doit les rechercher? n'est-ce pas le bureau central? C'est donc sur lui que les reproches doivent tomber & non sur les habitans de Lyon en général. J'appuie la demande de la discussion sur le renouvellement des bureaux centraux. Au surplus, je ne m'oppose pas à l'impression du message.

Le conseil arrête: 1^o. Que le rapport sur le renouvellement des bureaux centraux sera fait demain. 2^o. Que le message sera imprimé. 3^o. Qu'il sera renvoyé à autant de commissions existantes qu'il renferme de demandes ou d'objets différens.

De Gènes, le 30 Juin.

L'on a encore arrêté, ces jours derniers, quelques individus qui cherchoient à troubler la tranquillité publique. On instruit maintenant leur procès.

Notre légion *Ligurienne* s'organise; elle sera de 10 mille hommes, moitié volontaires et moitié soldés. Les régimens étrangers qui étoient à notre solde, ont été congédiés.

Les habitans de St. Remo refusent de faire partie de notre République; ils veulent être indépendans; mais l'on croit qu'un avis de Buonaparte suffira pour les réduire.

Le gouvernement vient de rappeler les ministres que nous avions à Londres & à Paris. Le citoyen Bunelli, chargé d'affaires à Turin, passera à Vienne, où il remplacera le citoyen Balbi.

De Bologne, le 29 Juin.

Il est passé ici quelques détachemens de troupes françoises qui se portent sur Ancône. Il est certain que Macerata et Jesi ont imité l'exemple de cette dernière ville. L'on assure aussi qu'une révolution a éclaté dans le duché d'Urbino.

Le général Sahuguer est parti d'ici pour Marseille; il est remplacé par le général Billaud; celui-ci va s'occuper de l'organisation de notre garde nationale. On va former une nouvelle légion qui sera nommée Légion Transpadane.

L'on a reçu l'avis que le général Gentili, qui étoit parti de Venise avec une escadre & des troupes de débarquement, est arrivé à Corfou.

De Milan, le 4 Juillet.

Voici l'acte par lequel l'indépendance de notre république a été proclamée:

Proclamation du général en chef Buonaparte. — De Montebello près Milan le 11 Messidor (29 Juin) an 5.

La République Cisalpine se trouvoit depuis nombre d'années sous la domination de la maison d'Autriche. La République françoise a succédé à cette dernière par droit de conquête; Elle y renonce dès aujourd'hui; & la République Cisalpine est libre & indépendante. Reconnue par la France & par l'Empereur, elle le sera bientôt de toute l'Europe. Le Directoire exécutif de la République françoise non content d'avoir employé son influence & les victoires des armées républicaines à assurer l'existence politique de la République Cisalpine, étend plus loin ses sollicitudes; & convaincu que si la liberté est le premier des biens, une révolution qui s'en suit est le plus terrible des fléaux, il donne au peuple Cisalpin sa propre constitution, qui est le résultat des connoissances de la nation la plus éclairée. Le peuple Cisalpin va donc passer du régime militaire à un régime constitutionnel. Pour que ce passage se fasse sans secousses, sans anarchie, le Directoire exécutif a jugé devoir faire nommer, pour cette seule fois, les membres du gouvernement & du corps législatif; de manière que le peuple ne nommera qu'après le laps d'un an aux places vacantes, conformément à la constitution. Depuis un grand nombre d'années, il n'existoit plus de républiques en Italie. Le feu sacré de la liberté y étoit éteint & la plus belle partie de l'Europe étoit sous le joug des étrangers. Il appartient à la République Cisalpine de faire voir au monde, par sa sagesse, son énergie & la bonne organisation de ses armées, que l'Italie modérée n'a pas dégénéré, & quelle est encore digne de la liberté.

Signé, Buonaparte.

Buonaparte général en chef, au nom de la République françoise, & en conséquence de la proclamation ci-dessus, nomme membres du Directoire de la République Cisalpine les citoyens Serbelloni, Alexandri, Moscati, Paradisi. — Le cinquième membre sera nommé dans le plus court terme. — Ces quatre membres seront installés demain à Milan.

Signé, Buonaparte.

Cette installation eut lieu (comme nous l'avons dit) le 30, et le général Buonaparte se rendit ici de Montebello à cet effet. Après la cérémonie, il y eut un dîner splendide au palais national. L'administration départementale nommée par notre Directoire, est composée de 5 membres, et les quatre municipalités de 7 membres chacune.

(Le *Courier de Milan* contredit formellement l'article où il avoit dit que la nouvelle jointe établie à Turin avoit fait fermer le spectacle.)

De Venise, le 4 Juillet.

Le citoyen Baraglia est parti samedi dernier pour Montebello, où il doit assister au congrès en qualité de ministre plénipotentiaire. La demande faite de cet ex-patrié par le général Buonaparte, n'a pas plu à notre municipalité,

et il y a eu 18 voix contre son élection. Dans la séance où elle s'est faite, nos municipaux imaginèrent d'envoyer quelques-unes des personnes les plus attachées à la démocratie, dans les maisons des habitans de cette ville, pour leur faire signer une déclaration dans laquelle ils manifesteroient leurs desirs de se réunir aux villes de la Terre-Ferme et aux autres peuples de l'Italie. Cette démarche a eu effectivement lieu, et l'on dit que sur 150 mille habitans qui forment la population de Venise, 35 mille ont apposé leur signature. Aujourd'hui, la municipalité assemblée a arrêté que la déclaration susdite seroit communiquée au général Buonaparte; il a été décidé en outre d'envoyer à Paris les citoyens Sanfermo et Mengotti, comme ministres plenipotentiaires, afin de faire les ouvertures et démarches convenables pour l'union susmentionnée. Il fut aussi question d'inviter les villes de la Terre-Ferme à députer de leur côté quelques personnes, en leur faisant remarquer les conséquences qui pourroient résulter de l'entrée des troupes impériales dans l'Istrie et la Dalmatie. Mais comme l'on a fait jusqu'à ce moment des efforts infructueux pour engager ces villes à fraterniser avec nous, la majorité jugea que cette nouvelle démarche seroit inutile; d'autant plus qu'on les avoit déjà engagées à se réunir et à envoyer des députés à Montebello, lorsqu'on leur envoya la copie des instructions données au ministre Baraglia, et celle de la protestation faite au sujet de l'occupation de l'Istrie et de la Dalmatie.

L'on a reçu une lettre de l'ex-patricien Nidiman, qui annonce que les isles du Levant sont disposées à adopter le régime démocratique et à s'unir avec nous.

D'Udine, le 2 Juillet.

Le nombre des troupes autrichiennes, dans les villages voisins de l'Etat Vénitien, augmente de jour en jour. Les ouvrages auxquels on travaille à Palma, sont près d'être achevés; on attend dans cette forteresse un parc d'artillerie qui doit arriver par la route de Pordenone. Les généraux Buonaparte et Berthier sont

attendus ici; on est occupé à leur préparer des logemens. La cavalerie françoise cantonnée dans les villages de nos environs, est rentrée dans la ville; l'on croit que l'infanterie en fera de même.

De la Haye, le 4 Juillet.

Le général Daendels est parti la nuit dernière pour le Texel. L'on embarque avec la plus grande célérité les troupes destinées à l'expédition maritime. L'on dit que la flotte mettra à la voile par le premier vent favorable, et que l'amiral Winter a ordre de combattre l'amiral Duncan, si ce dernier s'oppose au passage.

Trois de nos brigantins armés ont battu une frégate angloise de 36 canons & l'ont forcée à s'éloigner; ils se sont ensuite emparés d'un corsaire anglais.

De Durlach, le 8 Juillet.

Le prince d'Oettingen-Spielberg est mort d'apoplexie le 27 Juin, à l'âge de 40 ans.

Outre l'épizootie qui continue à faire des ravages dans ce pays, nous venons d'éprouver des inondations qui ont causé beaucoup de dommages. La Phinz, l'Alb et la Murg se sont débordées dans plusieurs endroits, ont rompu leurs digues, et submergé les plus belles campagnes. Les environs de Carlsruhe ont été couverts d'eaux pendant plusieurs jours, de sorte que cette ville ressembloit à une péninsule. Ce gonflement excessif des rivières est d'autant plus étonnant, que la crue du Rhin ne se trouvoit nullement en proportion.

Des Bords du Mein, le 15 Juillet.

Hier vers deux heures de l'après-midi, le quartier-général du gén. Cherin a été transféré de Gießen à Wetzlar, où il est aussi arrivé une compagnie de grenadiers. Les trois compagnies de fusiliers qui se trouvoient dans cette dernière ville depuis le départ du général Lemoine, se sont portées plus en avant vers Friedberg.

Une feuille allemande annonce qu'un corps considérable de troupes prassiennes doit se rendre du Magdebourg dans les principautés de la Franconie. — Suivant une autre feuille, M. le général Baron de Werneck a reçu sa démission avec pension; M. le général Kray ira prendre un commandement à l'armée d'Italie.

* * Outre les vins du Rhin & les vins étrangers que je vends, on peut encore avoir chez moi du vin de Bourgogne naturel & excellent de 1794, soit par bouteille, jauge de France, soit par paniers de 60, 80 & 100 bouteilles; ainsi que de Beau de vie de France, en tonneaux d'un obme, d'un demi, ou d'un quart d'obme. Les personnes qui s'adresseront à moi, voudront bien affranchir leurs lettres; elles seront fidèlement servies & à un prix raisonnable.

J. Valentin, sur l'Allée No. 236, à Francfort sur le Mein.

* * Ernst Henri Beumann, à Göttingue, se recommande au Public, l'assurant qu'il va continuer, sous le nom d'Hôtel de Russie, l'auberge connue sous celui des Trois Princes. Toutes les personnes qui auront la bonté de l'honorer de leur visite, peuvent être assurés qu'il fera sous son possible pour les servir suivant leurs desirs, & au plus juste prix.